

INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS A FOURNIR

Tout dossier incomplet à l'issue de la date butoir ne pourra ni être validé, ni pris en compte

DOCUMENTS OBLIGATOIRES (même en cas de réinscription)

- Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité** pour les ressortissants étrangers
- Attestation sur l'honneur** d'interruption des études depuis plus de deux ans
- Votre **CV détaillé**
- Votre lettre de motivation** "à l'attention de l'Equipe Pédagogique DAEU A et à Madame La Présidente de la Région OCCITANIE" : développer votre projet professionnel avec précision
- Fiche étudiant** à compléter et à signer
- Dernier Avis d'imposition**
- Dossier de candidature DAEU-A**

DOCUMENT A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

- Moins de 24 ans au 1er Octobre 2025 :**
 - Justificatifs de 12 mois d'activités par des photocopies de fiches de paie ou d'un historique d'inscription France Travail
- Demandeurs d'emploi :**
 - **Si vous souhaitez demander le financement de votre formation par la Région Occitanie, compléter la fiche de demande individuelle de financement de la formation (sauf redoublant)**
 - **Avis de situation** de France Travail (de moins de 3 mois) (téléchargeable sur votre espace France Travail)
 - Une **attestation de paiement des dernières périodes indemnisées** (téléchargeable sur votre espace France Travail)
 - **Fiche de prescription** complétée et signée par votre conseiller France Travail ou votre prescripteur habilité validant votre projet professionnel (nécessite un rendez-vous avec votre conseiller)
- Bénéficiaires du RSA :**
 - attestation RSA ; ATTENTION : nécessité d'être inscrit à France Travail
- Personnes en situation de handicap**
 - Attestation des droits AAH et/ou RQTH.
- Pour les personnes ne pouvant pas assister aux cours en présentiel**
 - Fiche d'inscription au Service d'Enseignement à Distance

Obligatoire pour finaliser votre inscription :

Vous devrez compléter et signer le contrat de formation professionnelle sur rendez-vous, et vous acquitter des droits d'inscription et frais de formation.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement des droits d'inscription.